



Votre
gouvernement

Québec

ENSEMBLE VERS LA BIENTRAITANCE ON EST PLUS FORT QUE LA MALTRAITANCE

BULLETIN DE LIAISON POUR CONTRER LA MALTRAITANCE ET
PROMOUVOIR LA BIENTRAITANCE ENVERS LES PERSONNES
ÂNÉES-RÉGION LAURENTIDES

BULLETIN DE LIAISON ÉDITION SPÉCIAL

JOURNÉE MONDIALE LUTTE CONTRE LA MALTRAITANCE DES PERSONNES ÂNÉES

UNE NOUVELLE PARUTION

La journée du 15 juin a été déclarée, par les Nations Unies, *Journée mondiale de lutte contre la maltraitance des personnes âgées*. C'est l'occasion, à travers le monde, d'unir nos efforts afin de lutter et de se rappeler l'importance d'agir, tant individuellement que collectivement, dans le but d'enrayer ce phénomène.

Au sein de la région, plusieurs partenaires sont mobilisés et déploient de nombreuses actions afin de sensibiliser la population et d'outiller les acteurs de tous les milieux qui côtoient les personnes à risque de subir de la maltraitance.

Dans l'optique de promouvoir la bienveillance, la région dévoilera le 15 juin prochain, le Logo retenu suite au concours « La bienveillance des aînés – Laurentides ». Cette approche positive, complémentaire à la lutte contre la maltraitance, souligne l'importance d'accompagner la personne âgée dans le respect de ce qu'elle est, de sa dignité, de son parcours de vie et de ses choix.

Vous êtes invités, à la fin du bulletin, à vous divertir en complétant le « mots entrecroisés » portant sur la bienveillance. Utilisez-le afin d'entamer une discussion sur le sujet avec les gens de votre entourage.

Kathleen Gagnon, coordonnatrice régionale spécialisée en matière de lutte contre la maltraitance envers les personnes âgées - Laurentides



15 juin
JOURNÉE MONDIALE DE LUTTE
CONTRE LA MALTRAITANCE
DES PERSONNES ÂNÉES

*Agissons, parce qu'ensemble
on est plus forts que la maltraitance!*

Ligne téléphonique
Aide Abus Aînés

1 888 489-ABUS (2287)
aideabusaines.ca

Votre
gouvernement

Québec

[Cliquez ici](#) pour télécharger le carton numérique (en français et en anglais), ainsi que le bandeau de la journée du 15 juin que vous retrouverez en page 3 du bulletin.

N'hésitez pas à les faire circuler !

Unissons nos efforts

La Loi visant à lutter contre la maltraitance envers les aînés et toute autre personne majeure en situation de vulnérabilité définit la maltraitance comme étant : « un geste singulier ou répétitif ou un défaut d'action appropriée qui se produit dans une relation où il devrait y avoir de la confiance et qui cause, intentionnellement ou non, du tort ou de la détresse à une personne ».

La maltraitance n'est pas sans conséquence chez la personne qui la subit ainsi que chez l'entourage de celle-ci. Elle peut, entre autres, entraîner des séquelles physiques, psychologiques, des pertes d'épargnes, du repli sur soi, de l'insécurité et peut parfois, malheureusement, mener au suicide. Cette réalité rappelle l'urgence de se mobiliser pour que de telles situations ne se produisent plus.

Au Québec, cette journée mondiale de sensibilisation est soulignée depuis plusieurs années par la campagne du ruban mauve. Le contexte actuel relié aux différentes mesures sanitaires ne permet pas la réalisation de la campagne telle qu'elle se déroulait antérieurement. Afin de signifier votre solidarité, nous vous invitons, quelque soit votre milieu, à poser différentes actions, par exemple :

- Porter un vêtement ou un accessoire mauve le 15 juin, couleur officielle de la campagne de sensibilisation ;
- Afficher le numéro de la Ligne Aide Abus Aînés dans des endroits stratégiques ;
- Amorcer, au sein de votre milieu de travail, une réflexion sur les différentes stratégies de lutte contre la maltraitance et de promotion de la bienveillance ;
- Offrir de la formation aux membres de votre personnel (disponible sur l'environnement numérique d'apprentissage (ENA) pour le réseau et hors réseau ;
- Connaître les ressources de lutte contre la maltraitance.

Saviez-vous que la Loi visant à lutter contre la maltraitance envers les aînés et toute personne majeure en situation de vulnérabilité rend le signalement de certaines situations de maltraitance obligatoire ?

En effet, le signalement est obligatoire lorsqu'un prestataire de services de santé et de services sociaux (sauf un bénévole) ou un professionnel au sens du Code des professions (sauf un avocat ou un notaire) a un motif raisonnable de croire que la personne a subi un geste singulier ou répétitif ou un défaut d'action appropriée qui porte atteinte de façon sérieuse à son intégrité physique ou/et psychologique. Ce signalement obligatoire concerne les personnes demeurant en CHSLD et les personnes protégées par un régime de protection.

À qui signaler ?

Au **Commissariat aux plaintes et à la qualité des services** lorsque la personne reçoit des services du réseau de la santé et des services sociaux (RSSS) : 1 866 822-0549

info-plaintes@ssss.gouv.qc.ca

Au **service de police** concerné lorsque la personne ne reçoit pas de service du RSSS.

Signalement volontaire de toute situation

En tout temps, le signalement volontaire est encouragé auprès d'un gestionnaire, d'un coordonnateur clinique, ou même du CPQS pour toute situation repérée.



La bientraitance des aînés - Laurentides

ET SI ON PARLAIT DE BIEN TRAITANCE...

GRATUIT OUVERT À TOUS

Le 15 juin 2021 - 10h à 12h
Dans le cadre de la Journée mondiale de lutte contre la maltraitance des personnes âgées

en ligne sur **ZOOM**

Inscription obligatoire en ligne
fadoq.ca/laurentides/bientraitance

Chantal Bellemare
 Policière aux relations communautaires et médiatiques
 Division des actions proactives et affaires avec la communauté
 Service de Police de la Ville de Saint-Jérôme

Danielle Corbeil
 Directrice générale
 L'Entraide bénévole des Pays-d'en-Haut
 Impliquée au niveau de la charte de la bientraitance - MRC des Pays-d'en-Haut

Johanne Robitaille
 Agente de développement
 FADOQ- Région des Laurentides
 Spécialiste en médiation et en communication non-violente

Nicolas Vincent-Wright
 Adjoint de direction
 FADOQ- Région des Laurentides
 Responsable du projet intergénérationnel 1 ado - 1 aîné

Dévoilement du nouveau logo
 La bientraitance des aînés - Laurentides en exclusivité

Événement ouvert à tous !

Aînés, population, proches, intervenants, bénévoles, personnel des différents milieux de vie (RPA, OMH, CHSLD, etc.), groupes communautaires, etc.

C'est l'occasion de venir en apprendre davantage sur l'approche de la bientraitance.

Pour vous inscrire, [cliquez ici](https://fadoq.ca/laurentides/bientraitance).












15 juin

JOURNÉE MONDIALE DE LUTTE CONTRE LA MALTRAITANCE DES PERSONNES ÂNÉES

Votre gouvernement Québec

Prévention et sensibilisation

La prévention est une avenue fort concluante et à ne pas négliger afin de contrer la maltraitance. Elle vise à réduire, voire même à éliminer ce phénomène inacceptable. En aucune circonstance la maltraitance, peu importe le type et la forme, ne doit être tolérée. Chacun a une responsabilité dans la lutte visant à la réduire. [Le Guide de référence pour contrer la maltraitance envers les personnes âgées](#) propose différents moyens et stratégies afin de poursuivre les actions de prévention et de sensibilisation de chacun des acteurs (allez à la page 65 du [Guide](#) pour tous les détails). En voici quelques exemples :

-  Remettre de la documentation sur le sujet (population, âgés, adultes en situation de vulnérabilité, proches) ;
-  Transmettre de l'information sur les ressources ;
-  Offrir de la formation aux différents milieux et organismes fréquentés par les personnes âgées ;
-  Aborder la maltraitance dans le cadre d'activité portant sur diverses thématiques plus larges et moins délicates ;
-  Sensibiliser au concept de l'âgisme ;
-  Valoriser l'apport des personnes âgées dans la société sur les plans social et économique ;
-  Renforcer les liens intergénérationnels ;
-  Accueillir la personne et respecter sa singularité ;
-  Favoriser un bon climat de travail qui aura un impact sur le bien-être de tous ;
-  Entendre la parole de la personne âgée et sa légitimité ;
-  Prendre le temps de parler à la personne âgée et l'écouter.

GUIDE DE RÉFÉRENCE
POUR CONTRER
LA MALTRAITEMENT ENVERS
LES PERSONNES ÂGÉES



Québec

Les types de maltraitance

PSYCHOLOGIQUE : manipulation, humiliation, menaces verbales, rejet, isolement social, indifférence, etc.

PHYSIQUE : bousculade, coup, alimentation forcée, privation des conditions raisonnables de confort ou de sécurité, etc.

SEXUELLE : propos ou attitudes suggestifs, comportements exhibitionnistes, agressions à caractère sexuel, privation d'intimité, etc.

MATÉRIELLE OU FINANCIÈRE : pression à modifier un testament, détournement de fonds ou de biens, ne pas s'interroger sur l'aptitude d'une personne, etc.

VIOLATION DES DROITS : imposition d'un traitement médical, déni du droit de choisir, de recevoir de la visite ou des appels téléphoniques, de pratiquer sa religion, etc.

ORGANISATIONNELLE : conditions ou pratiques qui entraînent le non-respect des choix ou des droits, offre de service inadaptée aux besoins, etc.

ÂGISME : préjugés, infantilisation, mépris, indifférence envers les pratiques ou les propos âgistes lorsque nous en sommes témoins, etc.

Formes de maltraitance

NÉGLIGENCE

Ne pas se soucier de la personne âgée, notamment par une absence d'action appropriée afin de répondre à ses besoins.

VIOLENCE

Malmener une personne âgée ou la faire agir contre sa volonté, en employant la force et/ou l'intimidation.

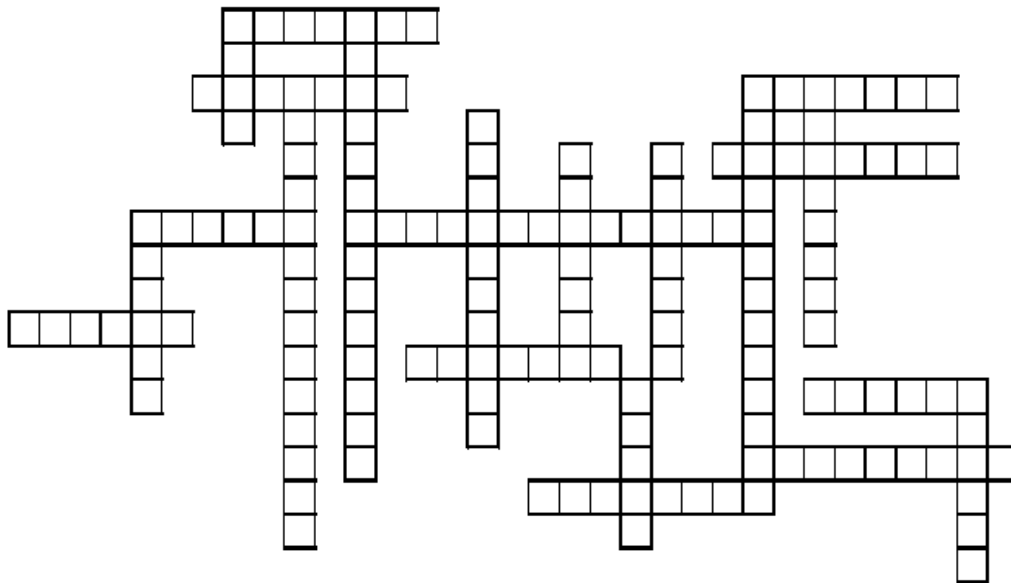
L'intention de la personne maltraitante

INTENTIONNELLE : la personne veut causer du tort.

NON INTENTIONNELLE : la personne ne veut pas causer du tort ou ne comprend pas le tort qu'elle cause.



Mots entrecroisés



14
ACCOMPAGNEMENT
PROFESSIONNELS
RECONNAISSANCE

13
BIENTRAITANCE

10
PROMOUVOIR

9
CONFIANCE

8
PATIENCE
SÉCURITÉ
SOUCIEUX

7
BESOINS
DIGNITÉ
FAMILLE
LIBERTÉ
PROCHES
RESPECT

6
DROITS
ÉCOUTE
ESTIME
SOCIAL
VALEUR

5
CHOIX

4
LIEN

Comme témoin d'une possible situation de maltraitance, tous pouvez jouer un rôle. La sensibilisation face à la maltraitance est un moyen efficace de la prévenir.

Pour visionner le diaporama illustrant différentes actions à poser, [cliquez ici](#).

N'hésitez pas à le diffuser par l'entremise de vos pages web, Facebook, vos réseaux internes ou autres. Pourquoi ne pas le visionner en équipe et initier une réflexion ?

À titre d'ami, voisin,
membre de la famille,
vous pouvez agir et
faire la différence
**pour faire cesser
une situation de
maltraitance
auprès d'une
personne aînée.**



Québec 

À L'AGENDA



Prochaine rencontre du comité régional lutte contre la maltraitance envers les personnes âgées

15 juin 2021 LANCEMENT LOGO (voir page 3)
15 septembre 2021 à 9 h 00



Chaire de recherche sur la maltraitance envers les personnes âgées
Research Chair on Mistreatment of Older Adults

Webinaire le 14 juin 2021 dans le cadre de la Journée mondiale de sensibilisation à la maltraitance des personnes âgées. La conférencière est **Mme Marie Beaulieu, titulaire de la Chaire de recherche**. Cet événement est ouvert à tous et sans frais. Pour plus d'information, [cliquez ici](#).

Conférence : 15 juin 2021

12 h 00 à 13 h 00

Pour vous inscrire, [cliquez ici](#).

Quelques initiatives des comités locaux

10 juin 2021 : Le comité prévention maltraitance aînés de la MRC Thérèse-de Blainville organise une présentation « Ce n'est pas correct » pour les élus, décideurs et direction d'organismes de la MRC.

15 juin 2021 : Le comité prévention de la maltraitance des aînés de la MRC des Laurentides procédera à la signature de la mise à jour de l'Entente de collaboration et d'accompagnement pour contrer la maltraitance envers les personnes âgées.

PARUTION DU PROCHAIN BULLETIN : **NOVEMBRE 2021**

DATE DE TOMBÉE DES ARTICLES : **1 OCTOBRE 2021**

- Vous souhaitez faire connaître une activité ou un événement lié à la lutte contre la maltraitance et la promotion de la bientraitance?
- Vous désirez faire paraître un court texte en lien avec la lutte contre la maltraitance envers les personnes âgées?
- Vous avez des commentaires ou des suggestions?

Faites-les parvenir à l'adresse suivante :

kathleen.gagnon.sommets@ssss.gouv.qc.ca



LIGNE AIDE ABUS AÎNÉS
1 888 489-ABUS (2287)